

La CFE-CGC Métiers de l'emploi rencontre le Directeur Régional

L'entretien s'est déroulé dans un climat propice à l'échange au cours duquel nous avons pu aborder différents points..

1. Maison de l'emploi :

« **A quoi servent-elles ?** » la DR nous répond que sans Pôle emploi celles-ci sont démunies.

A ce jour **il n'existe pas de chiffre sur leurs activités.**

Elles représentent 20 % du budget de l'emploi mais 80 % du débat parlementaire sur ce sujet.

2. Conseils Régionaux :

Il n'y a plus de personnel détaché dans les Conseils Régionaux.

3. Structures accompagnants les T.H.

L'Agefiph finance un poste à Pôle emploi et abonde des budgets spécifiques pour les BOE.

Pour CAP emploi il est dommage, qu'à ce jour nous n'ayons que peu de retour sur leur suivi. Cela entraîne une perte d'informations bien utile pour le suivi de ce public.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi demande la mise en place d'un pont informatique permettant aux conseiller Pôle emploi d'avoir accès aux comptes rendus fait par Cap emploi.

4. Service Public de l'Orientation

La DR nous indique que **Pôle emploi est un acteur incontournable mais pas le leader.**

Le conseiller en agence donnera une information de premier niveau sur l'orientation.

5. Formation professionnelle

C'est du ressort du Conseil Régional. Pôle emploi intervient dans un rôle de prescription et de diagnostic. L'achat de formation est fait par le Conseil Régional. C'est un budget de subvention régionale de 4,5 million d'euros.

Il va y avoir la mise en place d'un **outil informatique unique des formations** permettant de pré réserver des places. La CFE-CGC Métiers de l'emploi en attend la mise en place avec intérêt.

Les psychologues du travail continueront d'accompagner les DE. : ils les accueilleront lors de rendez-vous fixés dans le cadre de leur mission.

La DR est rassurante sur l'existence et les missions des psychologues du travail : pour elle, pas de danger de perte des compétences ou de mélange des genres





6. Organisation de la région

Dans les mouvements, **il faut re-concentrer les compétences** au sein des agences.

Dans les **zones rurales**, les investisseurs sont frileux pour s'engager à construire et à aménager des bâtiments pour Pôle emploi même si l'engagement du bail est sur 12 ans.

C'est pour cela que certains projets sont reportés et ajournés.

La Direction Régionale se regroupe sur deux sites : Crucy reste ; **Beaulieu et Solaris sont en balance**.

Pour les Services aux Entreprises il y a ou il va y avoir des expérimentations :

- TMT (marché du travail)
- Zones Zus-jeunes
- Conseillers dédiés à l'entreprise
- Une plus grande agrégation des offres : Ouest France, Keljob, Jobi Joba....

Les **Pôles Appuis** : la DR nous indique qu'il n'y aura pas de disparition de poste. Il y aura une rationalisation du téléphone, une centralisation des tâches à Solaris et les **agents du Pôle Appui devront s'ouvrir vers d'autres postes**. « Cela les enrichira professionnellement » précise la DR.

Pour la DR, **il y a trop d'encadrants**.

Il devrait y avoir un peu partout des Directeurs Adjoints.

Les DAPE n'auront pas à re-postuler sur un poste.

Le RRA est, pour l'Etablissement, **un Agent de Maîtrise**, il devrait y en avoir un à deux par agence.

Il va y avoir la mise en place d'un déroulement de carrière pour les encadrants.

Les DT et les DTD seront **concernés par celui-ci** s'ils se positionnent sur une mobilité géographique.

Idem pour les hauts potentiels sélectionnés par l'Etablissement.

La DR nous confirme la **disparition d'un DTD sur le 44**.

Lors de nos déplacements, nous indiquons à la DR **que nous avons entendu le personnel, dont les encadrants, nous parler d'une grande fatigue et de stress important**.

La DR nous répond : « **oui mais que faire !!....La Direction Régionale les soutient.** »

La CFE-CGC Métiers de l'emploi demande de ne pas sous-estimer la fatigue des encadrants. Ils effectuent leurs missions avec constance mais peuvent être fragilisés par les pressions exercées sur eux et les sollicitations de toutes les « strates »

La CFE-CGC Métiers de l'emploi fait bouger Pôle emploi au niveau national : venez voir nos actions sur le blog : <http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

7. AI/promos

« **Je ne veux pas dénoncer l'accord local** » martèle la DR, et d'ajouter « **ce sont les OS qui favorise l'opacité** ».

L'Etablissement nous précise que pour lui il n'existe pas d'automatisme et que c'est aux organisations syndicales et non pas à lui d'expliquer la situation.

Il nous précise que les AI/promos se font dans le cadre d'un **budget contraint**.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

Point info

Entretien avec la Direction Régionale Novembre 2013



En ce qui concerne **les rapports**, l'Etablissement indique que les « managers et encadrants de proximité doivent prendre leurs responsabilités et qu'il n'admet pas la lâcheté managériale ; les managers doivent écrire les choses. »

La CFE-CGC Métiers de l'emploi demande que les encadrants soient accompagnés dans ce processus et doivent se sentir écoutés et soutenus dans leurs décisions.

Ils doivent être et rester au centre de ce processus.

Nous demandons également que la **campagne AI/promos soit déconnectée de la campagne EPA.**

La DR nous indique qu'elle va le faire ...

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi c'est l'établissement qui dirige cette campagne AI/promo et c'est à lui d'édicter clairement des règles qui soient comprises par l'ensemble du personnel.

Non seulement des règles pour l'avancement mais aussi des règles claires dans le déroulé, les rapports, les appréciations....

C'est de sa responsabilité et il est hors de question qu'il renvoi la balle ailleurs.

Pour ne pas rester seul(e)s et... construire **votre** établissement de demain....
Adhérez à la CFE-CGC Métiers de l'emploi !!!!



A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !